Conditions générales de vente

1. Informations générales

Les présentes conditions générales sont éditées par :

Centre d'Enseignement Professionnel de Morges (CEPM)
Avenue de Marcelin 31
1110 Morges
Suisse
+41213160320
cepm.secretariat(at)vd.ch

Le CEPM est un établissement public d'enseignement, soumis au droit suisse.

2. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux relations entre l'école professionnelle de Morges (CEPM) et toute personne qui paie un montant forfaitaire en ligne par l'intermédiaire du site internet www.cepm.ch.

Lors du paiement, la personne doit confirmer avoir pris connaissance et accepter les conditions générales. Ces dernières s'appliquent ainsi à tout paiement forfaitaire passé par la personne.

L'accès au site est soumis à authentification au travers d'un identifiant eduvaud attribué au CEPM et géré par l'Unité des systèmes d'information (USI) de la direction générale de l'enseignement postobligatoire.

3. Conditions générales de vente

Nature des frais

L'établissement peut percevoir des frais forfaitaires, notamment pour :

- du matériel pédagogique,
- des sorties scolaires,
- des activités sportives et culturelles,
- un forfait pour l'utilisation d'appareils multifonctions durant l'année scolaire,
- ou autre.

Modalités de paiement

Le recouvrement et la gestion administrative des paiements sont assurés par le CEPM. Les modalités pratiques sont précisées directement par le CEPM.

L'organisme Worldline est mandaté par l'établissement pour gérer le processus de paiement.

Absence de droit de retour et de garantie

Ces frais n'étant pas liés à une vente de biens physiques, aucun droit de retour ni de rétractation ou de garantie ne s'applique.

Caractère non remboursable

Sauf disposition expresse contraire communiquée par la direction de l'établissement, les frais forfaitaires ne sont pas remboursables, y compris en cas d'absence, d'abandon ou d'interruption de la formation.

En cas de litige, le for juridique est au siège de l'établissement, sous réserve des dispositions impératives applicables.

Morges, le 28.08.2025